

Tournelle par Lettres-Patentes du 18. Juillet 1765. Elles ont chargé en même-tems les Gens du Roi de prendre leurs conclusions sur ce qui manque au Greffe du Procès Verbal du 24. Novembre 1751 concernant ce qui s'étoit passé à *Versailles* lorsque le Roi se fit apporter les minutes des Arrêts & Arrêtés relatifs à l'Hôpital Général & qui furent supprimés par un Arrêt du Conseil.

Au sujet de l'enlèvement dont on fait mention, il est à savoir que le 8. Avril les Chambres du Parlement s'étant assemblées, il fut rendu compte de ce qui s'étoit passé pendant la vacance sur l'affaire de la Marquise de la Roche, reléguée à *Moulins*, comme on le sçait, & dont un Conseiller en la Grand'Chambre a été forcé, par ordre du Roi, de remettre la procédure au Mousquetaire qui s'est rendu chez lui accompagné d'un Huissier de la Chaîne. La délibération ne pouvant être finie ce jour-là, fut continuée au 11. suivant; & ce jour, après la lecture du Procès-verbal du 8, il fut arrêté que vû l'inutilité, dans les circonstances, des démarches tendantes à obtenir le rétablissement des pièces, il seroit fait des Représentations au Roi sur les inconvéniens de la violation d'un dépôt sacré & de l'usage des voyes irrégulières. Mais le premier Président ayant été mandé à *Versailles* avec deux Présidens à Mortier, le Roi doit leur avoir dit « qu'attendu que le Parlement n'avoit point « du tout travaillé à l'affaire qui lui avoit été « renvoyée sur ses instances, depuis vingt-un « mois, Sa Maj. avoit jugé à propos de faire « retirer les pièces de chez le Rapporteur auquel « il les avoit confiées, afin de remettre le tout « au Parlement de Bretagne, à qui elles étoient «
nécess- es